



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 mars 2023 à 18h30

Président : Monsieur Sylvain COUFFIGNAL, Maire

Membres du conseil présents : MM. CAMPELS, CAVAILLES, DELAGNES, GUIRAL, ICHES, MONTEILLET, NEDELEC, VILOULAC, ZERBINATI.

Absents et excusés : CARLES-DUBOC, GRILLOU, SAULES, TOURNEMIRE

Secrétaire : Madame Nathalie NEDELEC

Nombre de membres : En exercice : 14 – Présents : 10 – Représentés : 0 – Absents : 4

Quorum : atteint

Date de convocation et d’affichage : Le 23 mars 2023

- **Approbation des PV des conseils municipaux du 09 et du 28 février 2023**
- **Convention de mise à disposition de personnel et de matériel relatif à l’assainissement (station de Combret et Nauviale)**
- **Convention avec le département de l’Aveyron pour la gestion et l’entretien de la voirie départementale**
- **Eclairage public à Combret haut : délégation au SIEDA dans le cadre des travaux d’enfouissement des réseaux pour la pose de luminaires neufs**
- **Budget 2023**
- **Questions diverses**

DELIBERATIONS ADOPTEES

Convention de mise à disposition de personnel et de matériel relatif à l’assainissement (station de Combret et de Nauviale)

N° 2023-03-29-01

Monsieur le Maire indique qu’avec la mise en service de la station de traitement des eaux usées de Combret, il convient de s’interroger avec la Communauté de Communes Conques Marcillac sur son futur entretien.

Une phase de réflexion a été menée sur site avec les services de la CCCM et notre agent d’entretien afin de déterminer les interventions à réaliser. Il a été également évoqué l’entretien de la haie extérieure de la station de Nauviale.

Monsieur le Maire propose que la commune assure les deux entretiens. A cet effet, il donne lecture du projet de convention détaillant les opérations à réaliser ainsi que les conditions financières correspondantes.

Après ouï cet exposé, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, déclare approuver la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.


N.N.¹

Convention avec le département de l'Aveyron pour la gestion et l'entretien de la voirie départementale
N° 2023-03-29-02

Monsieur le Maire fait part du courrier et du projet de Convention transmis par M. le Président du Conseil Départemental.

Il s'agit de clarifier au travers de cet acte les compétences de la collectivité départementale et de la commune en matière d'entretien et d'exploitation du domaine public routier départemental.

La convention précise notamment les interventions en et hors agglomérations.

Monsieur le Maire fait lecture de ce document.

Après ouï cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare approuver la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

MARCHE ENTRETIEN 2020

Projet d'éclairage Public lié à la dissimulation de BT et FT au village de Combret (Haut)
2023-03-29-03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de dissimulation des réseaux à Combret Haut, il semble opportun de traiter le réseau d'éclairage public.

Il explique ensuite que dans le cadre de ces travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public, le SIEDA indique que **le montant des travaux s'élève à 15 038,00€ H.T.**

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de **l'aide apportée par le SIEDA de 30 % soit 4511.40€, le reste à charge de la Commune est de 3 007.60€.** (Sous condition d'obtention de la subvention « Fonds vert » comme détaillé dans le plan de financement joint.

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 3007.60€.

(cf plan de financement). Cette dernière sera récupérée par la commune auprès du FCTVA avec la possibilité de récupérer la somme de 2960.20€.

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M57, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 21534 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, soit un montant de 18 045.60€

- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA, soit la somme de 4511.40€

- d'intégrer en recette le montant de la subvention Fonds Vert de l'Etat

- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) De s'engager à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 18 045.60€

- 2) De demander et percevoir la subvention Fonds Vert de l'Etat
- 3) De percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 4511.40€
- 4) De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.
- 5) La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE

Commune de Nauviale

Eclairage Public MARCHE ENTRETIEN 2020

N° carto 27457 - DMO-23-064

Dossier **Rénovation LED – Remplacement complet**



Travaux d'installation d'éclairage public (montant)	15 038,00€
TVA (20%)	3 007,60€
TOTAL TTC	18 045.60€
Participation du SIEDA (HT) : 30 %	4 511,40€
Subvention Fonds Vert	7 519,00€
Fonds propres de la collectivité (HT) (solde de n déduction faite des éventuelles participations)	3 007,60€
TVA (correspond à la TVA de toute l'opération. Elle sera récupérée pour partie au titre du FCTVA)	3 007.60€
Total charge de la collectivité	6 015.20€
Possibilité récupération FCTVA (16,404%)	2960.20€

Le Présent Plan de financement vaut accord de subvention

~~4/~~
N.N³

Opération comptable à réaliser sur votre budget



	21534	
Prise en charge des travaux par la commune	18 045,60	
		13258
Participation du SIEDA		4 511,40

Récupération de la TVA auprès du FCTVA sur le compte 21534

Fonds vert- Eclairage public

N° 2023-03-29-04

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les travaux envisagés sur les luminaires du bourg de Combret Haut dans le cadre de la dissimulation des réseaux BT et FT.

Il s'agit de mettre en place un éclairage LED plus économique et de ce fait remplacer en totalité les 13 luminaires.

Monsieur le Maire présente les plans proposés par le SIEDA. Il s'agit d'un complément à l'opération de rénovation de l'éclairage public votée le 28 février 2023 avec pour but de traiter l'ensemble du parc de luminaires de la commune.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à la somme de : **15 038,00 € HT**

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Montant des travaux	15 038,00 € HT
Aide SIEDA (30%)	4 511,40 € HT
Aide Fonds Vert 2023	7 519,00 € HT
Autofinancement	3 007,60 € HT

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à la demande de cette subvention Fonds Vert et charge Monsieur le Maire de déposer les dossiers correspondants.


N.N 4

Delphine CARLES DUBOC se joint à la réunion à 19H40.
Christiane SAULES a donné pouvoir à Madame Delphine CARLES DUBOC
Ce qui modifie l'assemblée à :

Nombre de membres : En exercice : 14 – Présents : 11 – Représentés : 1 – Absents : 2

Vote du budget 2023
N° 2023-03-29-05

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du budget 2023 présentées dans la note brève et synthétique du projet de budget. Le budget pour l'année 2023 s'équilibre donc de la façon suivante :

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	773 438.89	773 438.89
Investissement	529 813.65	529 813.65

En fonctionnement, on retrouve la somme de 773 438.89 € dont pour :

- Les recettes 773 438.89 €.
- Les dépenses 548 665.00 € + un virement à la section d'investissement de 224 773.89 €.

En investissement, on retrouve la somme de 529 813.65 € donc pour :

- Les recettes sont de 352 608.65 € + les restes à réaliser de 2022 de 177 205.00 €.
- Les dépenses réelles sont de 289 711.82 € + les restes à réaliser de 2022 de 240 101.83 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le budget 2023
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

TENEUR DES DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

***Procès-verbal du 09 et du 28 février 2023 :**

Les procès-verbaux du 9 et 28 février sont approuvés à l'unanimité.

***Eclairage public du village de Combret Haut :**

Le coût du changement de 5 lampes nécessaire dans le cadre de l'opération d'enfouissement des réseaux s'élèverait à 9000 euros et difficilement subventionnable seul au titre du fonds vert. Il est donc acté le principe d'agir sur l'ensemble du parc d'éclairage public de Combret ;

***Présentation des indemnités des élus**

Comme la loi l'exige, au préalable du vote du budget, Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités des élus de la commune.


N.W 5

*Présentation de la note synthétique

Sur le budget prévisionnel, sur la section fonctionnement, il a été noté une hausse sensible des charges du personnel dont une partie est dû au tuilage au 1^{er} trimestre des deux secrétaires et du contrat non titulaire de la nouvelle secrétaire qui engendre une augmentation des cotisations sociales. Monsieur le Maire indique que cette note sera mise à la disposition du public et qu'un article de presse sur le budget va être préparé.

*Questions diverses

-**Travaux d'élagages** : l'entreprise Bruel interviendra au lieu-dit « Le Périé » et « Luc Haut » pour la Communauté de Communes. Un programme d'élagage communal va également être engagé avec le devis d'Anthony Costes.

-**Véhicule utilitaire de l'agent technique** : un renouvellement est nécessaire, plusieurs élus se chargent de s'informer auprès des garages du territoire.

-**Demande de subvention du centre d'hébergement de Decazeville** : après discussion, il est convenu de ne pas accorder de subvention à cette association située hors du territoire communautaire.

- **Chauffage salle des fêtes** : un élu soumet l'idée de la pose de ventilateurs dans la salle des fêtes pour optimiser le chauffage et renvoyer la chaleur en partie basse. Ce sujet pourrait être engagé avec l'éventuelle opération de rénovation de l'éclairage de la salle.

Il est noté que le chauffage de la salle nécessiterait également le passage d'un technicien pour contrôler l'installation.

-**Location de la salle du Haut** : un affichage est nécessaire pour indiquer le local d'entretien et son matériel.

-**Aménagement de la salle des fêtes** : La proposition de petits aménagements de la salle des fêtes en vue d'exposition se précise : il s'agirait d'installer un système de cimaises pour l'accrochage temporaire de tableaux ou photos. Le Conseil Municipal en valide le principe.

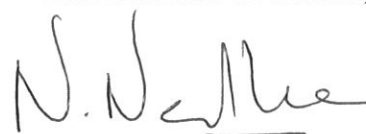
-**Tournée du commerçant boulanger/épicerie de Villecomtal** : elle se termine le 02 avril en raison de départ à la retraite. Certains de nos habitants, essentiellement âgés, qui avaient recours à ses services seront pénalisés. Il serait souhaitable de trouver une solution pour maintenir le plus possible leur autonomie alimentaire. Des commerçants susceptibles de reprendre cette activité seront contactés par les élus.

Le Maire,



Sylvain COUFFIGNAL

La secrétaire de séance,



Madame Nathalie NEDELEC